

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05.06.03 Convocation du 28.05.03

Compte rendu affiché 10 juin 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Objet : Convention "Echanges de Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Données" avec la COURLY Maires-Adjoints,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER,
M. GONDELAUD, Mme ZULLI, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES,
MM. MACHURAT, BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

M. MEYER par M. POINT - Mme BERRA par M. FAURE -
Absents représentés : Mme DURAND par Mlle VEYRIER - M. CHRETIN par M. GONDELAUD
M. FERNANDES, Mlle MILLET.

Absents excusés :

Monsieur l'Adjoint délégué explique que la Communauté Urbaine de Lyon propose à la commune par convention de mettre en commun les informations dont les deux collectivités disposent concernant la voirie, les réseaux...

Il indique que cette convention permet notamment à la commune de Neuville sur Saône de bénéficier *gratuitement* de la mise à disposition de plans et de photographies sur support papier. Cette coopération se fait à titre gratuit, la Communauté Urbaine souhaitant simplement disposer de façon systématique de l'ensemble des données modifiant à l'initiative de la commune, les bases qu'elle possède en la matière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la proposition de convention d'échanges de données proposée par la Communauté Urbaine de Lyon,
- Considérant l'intérêt présenté par cette coopération,
- Adopte ladite convention qui restera annexée à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 5 Juin 2003

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 18 août 2003
- de la publication le 19 août 2003
- Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, 18 août 2003